

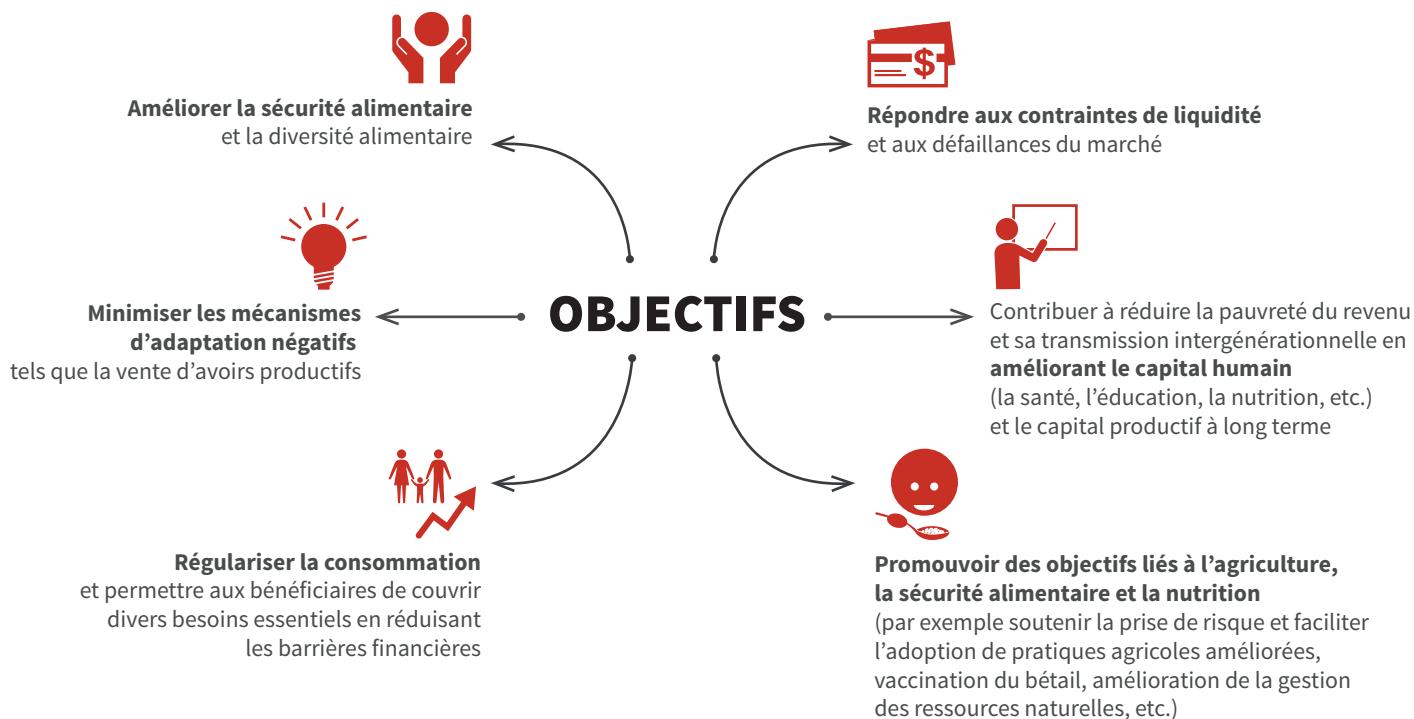
AIDE EN ESPÈCES

L'argent est versé aux individus et aux ménages vivant dans la pauvreté, l'insécurité alimentaire et/ou vulnérable aux chocs et aux crises. Les aides en espèces peuvent être **inconditionnelles** ou **conditionnelles**.



L'argent est versé aux bénéficiaires sans qu'il soit nécessaire de remplir une condition particulière.

L'argent est versé aux bénéficiaires avec la condition de devoir effectuer certaines actions ou répondre à des exigences spécifiques, telles que participer à une formation, adopter de bonnes pratiques agricoles, etc. Le degré de conditionnalité peut aller de conditions souples (surveillance limitée avec aucune application de sanctions) à stricts.



PROGRAMME VISANT LA PARITÉ HOMMES-FEMMES

Les programmes d'aide en espèces de la FAO prennent en considération les différents rôles et défis des hommes et des femmes, et sont développés afin de répondre à leurs besoins spécifiques.